

Pouvoir

DONNÉ PAR UN DÉLÉGUÉ CANTONAL POUR SE FAIRE REPRÉSENTER

Je soussigné :

Délégué du collège : 1 2 3 Dans le canton de :

Donne pouvoir à :

Délégué du collège : 1 2 3 Dans le canton de :

à l'effet de me représenter et de participer en mon nom et pour mon compte à l'assemblée générale du 13 juin 2019.

Délégué mandant (absent)

Fait à

le

signature et «Bon pour pouvoir» (manusrit)

Délégué mandataire

Fait à

le

signature et «Bon pour acceptation»
(manusrit)

Pouvoir

Vous pouvez donner votre pouvoir à un délégué cantonal titulaire du même collège que le votre. Un délégué ne peut disposer que d'un seul pouvoir, ce dernier vous représentera avec droit de vote à l'assemblée générale.

Il devra le présenter lors de l'émargement, à l'entrée de la salle d'assemblée générale.

Vous ne devez pas envoyer le pouvoir par la Poste, il doit impérativement être présenté par votre représentant le jour de l'assemblée générale.